

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue au lieu ordinaire des sessions, vendredi le 17 mars 2006 à 19h30.

Sont présents :

Son Honneur le Maire	André Nadeau
Madame la conseillère	Joëlle Berdugo Adler
Messieurs les conseillers	Jean-Pierre Nepveu Jean-Jacques Desjardins Roger Martel
Absences motivées	Lawrence Nadler Ronald Kulisek

Formant quorum.

Son Honneur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour (Res. 2006-03-71)
- 2 Procès-verbaux (Res. 2006-03-72)
- 3 Correspondance (Res. 2006-03-73)
 - 3.1 Maire
 - 3.2 Directeur général
- 4 Comptes à payer et comptes payés (Res. 2006-03-74)
- 5 Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions.
- 6 Adhésion à Transport Adapté et Collectif des Laurentides (Res. 2006- 03-75)
- 7 Location d'un balai pour nettoyer les rues au printemps (Res. 2006-03-76)

8 Demande de certificat d'autorisation de GDG Environnement Ltée pour le traitement biologique des mouches noires et des insectes piqueurs sur le territoire de la ville d'Estérel. (Res. 2006-03-77)

9 Avis de motion

9.1 Règlement numéro 2006-483 concernant l'adhésion du maire de la ville d'Estérel au régime de retraite constitué par la Loi sur le Régime de retraite des élus municipaux (Res. 2006-03-78)

9.2 Règlement numéro 2006-484 pourvoyant à l'emprunt d'une somme de vingt mille sept cent soixante cinq dollars (20 765 \$) pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunts suivants : 96-376 à 96-384 et 00-451 (213 500 \$), 01-466 (437 700 \$) et 99-439 Phase II (366 300 \$).
(Res. 2006-03-79)

9.3 Règlement numéro 2006-485 concernant le contrôle de l'accès des embarcations aux lacs Masson, du Nord et Dupuis et pourvoyant à établir la tarification pour la vignette d'accès.
(Res. 2006-03-80)

10 Adoption de règlements

10.1 Règlement numéro 2006-481 pour modifier le règlement de zonage de la ville (Res. 2006-03-82)

10.2 Règlement numéro 2006-482 pour modifier le règlement de lotissement de la ville (Res. 2006-03-83)

11 Affaires financières

11.1 Inscription de la ville pour obtenir un numéro d'employeur afin de pouvoir récupérer la TPS sur les achats de la ville (Res. 2006-03-84)

11.2 Prouration de la ville d'Estérel à l'effet de nommer Frédéric Prescott, directeur général et Gisèle Champagne, adjointe administrative responsables de la ville auprès du Ministère du Revenu du Québec (Res. 2006-03-85)

12 Agglomération Sainte Marguerite Estérel

12.1 Séance régulière de l'agglomération Sainte Marguerite Estérel du 27 mars 2006 (Res 2006-03-86)

13 Deuxième période de questions

14 Varia

- 14.1 Octroi de contrat à la firme GDG Environnement Ltée pour le traitement biologique des mouches noires et des insectes piqueurs sur le territoire de la ville d'Estérel (Res. 2006-03-81)

15 Dépôt de document

16 Levée de l'assemblée (Res 200-03-87)

Résolution no : 2006-03-71

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Roger Martel

Appuyé par : Jean-Pierre Nepveu

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item varia ouvert.

Résolution no : 2006-03-72

2.0 Procès-verbaux

ATTENDU que cette séance constitue la sixième de la ville reconstituée d'Estérel;

ATTENDU les deux séances tenues en février 2006 et les procès-verbaux qui en résultent;

Proposé par : Jean-Jacques Desjardins

Appuyé par : Roger Martel

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 17 février 2006 et de la séance extraordinaire tenues le 24 février 2006.

Résolution no : 2006-03-73

3.0 Correspondance du Maire et du Directeur général

ATTENDU les résumés produits de la correspondance du Maire et du Directeur général joints en annexe;

Proposé par : Jean-Jacques Desjardins

Appuyé par : Jean-Pierre Nepveu

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER la correspondance du Maire et du Directeur Général pour le mois de mars 2006.

Résolution no : 2006-03-74

4.0 Comptes à payer et comptes payés

ATTENDU la liste des comptes à payer et des comptes payés jointe en annexe;

Proposé par : Joëlle Berdugo Adler

Appuyé par : Jean-Jacques Desjardins

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER les comptes de mars 2006 au montant de 74 284.79\$

5.0 Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions

Le maire fait état des points inscrits à l'ordre du jour et répond aux questions des citoyens.

Résolution no : 2006-03-75

6.0 Adhésion à Transport Adapté et Collectif des Laurentides

ATTENDU l'existence d'un protocole d'entente entre la ville d'Estérel et le TA&CL pour l'exercice 2006 joint en annexe;

ATTENDU que la ville d'Estérel souhaite adhérer au service de transport adapté;

ATTENDU que le montant à verser se chiffre à 246,13 \$;

ATTENDU la nécessité de nommer un représentant élu de la ville pour l'année en cours et un signataire du protocole;

Proposé par : Joëlle Berdugo Adler

Appuyé par : Roger Martel

IL EST RÉSOLU,

DE MANDATER monsieur Jean-Jacques Desjardins pour signer le protocole d'entente avec le TA&CL et agir à titre de responsable du dossier du transport adapté.

DE VERSER la somme de 246,13 \$ pour notre participation annuelle à cette activité.

Résolution no : 2006-03-76

7.0 Location d'un balai pour nettoyer les rues au printemps

ATTENDU la nécessité d'enlever le sable et les abrasifs dans nos rues tôt au printemps;

ATTENDU les soumissions reçues;

ATTENDU l'accord du conseiller responsable;

Proposé par : Jean-Pierre Nepveu

Appuyé par : Roger Martel

IL EST RÉSOLU,

DE CONFIER le mandat de balayer les rues de la ville durant les deux dernières semaines du mois d'avril à la firme « Les Entreprises J.R. Villeneuve Inc. » et ce pour une somme inférieure à 18 750 \$ plus toutes taxes applicables.

Résolution no : 2006-03-77

8.0 Autorisation à la firme GDG Environnement Ltée

ATTENDU que la Ville d'Estérel a l'intention de faire exécuter un traitement biologique des mouches noires et insectes piqueurs à l'aide du B.t. H-14 sur son territoire;

ATTENDU que le traitement souhaité ne contrevient à aucun règlement municipal en vigueur;

Proposé par : Joëlle Berdugo Adler

Appuyé par : Roger Martel

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER la firme GDG Environnement Ltée à demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, un certificat d'autorisation pour la réalisation du contrôle des moustiques et mouches noires dans la ville d'Estérel pour les années 2006 à 2010 inclusivement.

DE SPÉCIFIER que cette demande pour l'obtention d'un certificat d'autorisation n'engage pas la ville envers GDG Environnement dans l'attribution d'un futur contrat et que ladite demande demeure sans

frais pour la ville dans l'éventualité où aucune entente contractuelle n'en découlerait.

DE FOURNIR à la firme GDG un certificat de conformité afin qu'elle puisse placer sa demande au Ministère selon le modèle suivant :

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Attestation de conformité à la réglementation municipale

La présente attestation confirme que l'opération de contrôle biologique des insectes piqueurs à l'aide du **B.t. H-14** sur notre territoire ne contrevient à aucun règlement municipal dans la ville d'Estérel en vigueur à ce jour.

Et j'ai signé ce 20^e jour du mois de mars en la ville d'Estérel

Frédéric Prescott, directeur général

Résolution no : 2006-03-78

9.1 Avis de motion - Règlement numéro 2006-483

Monsieur Jean-Jacques Desjardins donne avis de motion de préparer un règlement concernant l'adhésion de la ville reconstituée d'Estérel au régime de retraite constitué par la Loi sur le Régime de retraite des élus municipaux.

Résolution no : 2006-03-79

9.2 Avis de motion – Règlement numéro 2006-484

Monsieur Roger Martel donne avis de motion à l'effet de préparer un règlement pourvoyant à l'emprunt d'une somme de vingt mille sept cent soixante cinq dollars (20 765\$) pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunts suivants : # 96-376 à 96-384 et # 00-451 (213 500 \$), #01-466 (437 700 \$) et # 99-439 Phase II (366 300 \$).

Résolution no : 2006-03-80

9.3 Avis de motion – Règlement numéro 2006-485

Monsieur André Nadeau donne avis de motion à l'effet de préparer un règlement concernant le contrôle de l'accès des embarcations aux

lacs Masson, du Nord et Dupuis et pourvoyant à établir la tarification pour la vignette d'accès.

10.1 Résolution no : 2006-03-82

Adoption du règlement numéro 2006-481 pour modifier le règlement de zonage de la ville

ATTENDU le règlement joint en annexe;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 27 janvier 2006;

ATTENDU qu'un premier projet fut adopté à la séance extraordinaire du 28 janvier 2006;

ATTENDU qu'un avis public fut donné le 15 février 2006;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation fut tenue le 24 février 2006;

ATTENDU qu'un second projet fut adopté à la séance extraordinaire tenue le 24 février 2006;

ATTENDU qu'un avis public, aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum, a été donné le 1^{er} mars 2006;

ATTENDU qu'aucune demande de la part des intéressés n'a été produite;

Proposé par : André Nadeau

Appuyé par : Jean-Pierre Nepveu

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER le règlement numéro 2006-481 pour modifier le règlement de zonage de la ville.

Résolution no : 2006-03-83

10.2 Adoption du règlement numéro 2006-482 pour modifier le règlement de lotissement de la ville

ATTENDU le règlement joint en annexe;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 27 janvier 2006;

ATTENDU qu'un premier projet fut adopté à la séance extraordinaire du 28 janvier 2006;

ATTENDU qu'un avis public fut donné le 15 février 2006;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation fut tenue le 24 février 2006;

ATTENDU qu'un second projet fut adopté à la séance extraordinaire tenue le 24 février 2006;

ATTENDU qu'un avis public, aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum, a été donné le 1^{er} mars 2006;

ATTENDU qu'aucune demande de la part des intéressés n'a été produite;

Proposé par : André Nadeau

Appuyé par : Jean-Jacques Desjardins

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER le règlement numéro 2006-482 pour modifier le règlement de zonage de la ville.

Résolution no : 2006-03-84

11.1 Inscription de la ville pour obtenir un numéro d'employeur afin de pouvoir récupérer la TPS sur les achats de la ville

ATTENDU le formulaire joint en annexe;

ATTENDU la nécessité de mandater des représentants de la ville pour agir auprès des ministères concernés;

Proposé par : Joëlle Berdugo Adler

Appuyé par : Roger Martel

IL EST RÉSOLU,

DE MANDATER monsieur Frédéric Prescott et madame Gisèle Champagne pour agir au nom de la ville en cette matière.

Résolution no : 2006-03-85

Procuration de la ville d'Estérel à l'effet de nommer Frédéric Prescott, directeur général et Gisèle Champagne, adjointe administrative responsables de la ville auprès du ministère du Revenu du Québec

ATTENDU la nécessité de mandater des représentants de la ville pour agir auprès des ministères concernés;

Proposé par : Joëlle Berdugo Adler

Appuyé par : Roger Martel

IL EST RÉSOLU,

DE MANDATER monsieur Frédéric Prescott et madame Gisèle Champagne pour agir au nom de la ville en cette matière.

Résolution no : 2006-03-86

12.0 Séance régulière de l'agglomération Sainte-Marguerite-Estérel du 27 mars 2006

ATTENDU l'article 61 du projet de loi 75 qui se lit comme suit :

Lors d'une séance du conseil de toute municipalité liée, le maire :

1° informe le conseil des sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération;

2° expose la position qu'il entend prendre sur tous sujets visés au paragraphe 1, discute de celle-ci avec les autres membres présents et propose l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

3° fait rapport des décisions prises par le conseil d'agglomération lors d'une séance précédente.

ATTENDU qu'une séance régulière du conseil d'agglomération aura lieu le 27 mars 2006;

Proposé par : André Nadeau

Appuyé par : Jean-Jacques Desjardins

IL EST RÉSOLU,

DE RETENIR les orientations suivantes pour les points inscrits à l'ordre du jour de cette séance :

1 Adoption du Règlement # AG-005-2006

Le conseil de ville d'Estérel est favorable à l'adoption du règlement # AG-005-2006 décrétant les dispositions en matière de gestion des matières résiduelles et des obligations des propriétaires, locataires ou occupants sur le territoire de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

2 Adoption du Règlement # AG-006-2006

Le conseil de ville d'Estérel est favorable à l'adoption du règlement # AG-006-2006 décrétant les dispositions en matière de circulation et de stationnement sur les voies publiques du réseau artériel de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et abrogeant le Règlement # 40-2004 et ses amendements.

3 Embauche d'une secrétaire temporaire

Le conseil de ville d'Estérel est favorable à l'embauche d'une secrétaire temporaire au service de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

4. Sécurité publique

Le conseil de ville d'Estérel est favorable au plan de mise en œuvre local en sécurité incendie.

5 Loisirs et culture

5.1 Le conseil de ville d'Estérel est favorable au règlement à l'amiable de la retenue additionnelle à Les Entreprises P.M.C. La Chance Inc.

5.2 Le conseil de ville d'Estérel est favorable à la tenue du Salon La Fête de l'Été – Place Bonaventure Montréal du 6 au 9 avril 2006.

5.3 Le conseil de ville d'Estérel est favorable à la participation de l'agglomération Sainte-Marguerite-Estérel au Guide touristique officiel du Cœur des Laurentides 2006.

13.0 Deuxième période de questions

Résolution no : 2006-03-81

14.1 Octroi de contrat à la firme GDG Environnement Ltée pour le traitement biologique des mouches noires et des insectes piqueurs sur le territoire de la ville d'Estérel pour une durée de cinq ans

ATTENDU que la ville d'Estérel est allée en appel d'offres publiques en vue d'octroyer ce contrat;

ATTENDU que deux entreprises ont déposé des soumissions;

ATTENDU la recommandation du comité d'analyse des soumissions composé de messieurs Claude Verville, Pierre Gareau et Me Marc Laperrière;

Proposé par : Roger Martel

Appuyé par : André Nadeau

IL EST RÉSOLU,

D'OCTROYER le contrat pour le traitement biologique des mouches noires et des insectes piqueurs sur le territoire de la ville d'Estérel à la firme GDG Environnement Ltée pour une durée de cinq ans soit : les exercices 2006 à 2010 inclusivement.

15.0 Dépôt de documents

Aucun document n'a été déposé.

Résolution no : 2006-03-87

16.0 Levée de l'assemblée

Proposé par : Roger Martel

Appuyé par : Jean-Jacques Desjardins

IL EST RÉSOLU,

De lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

Je, Frédéric Prescott directeur général de la ville d'Estérel, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour chacune des résolutions à caractère financier de la présente séance sauf si il est spécifiquement fait mention d'une ou de plusieurs conditions requises pour leur entrée en vigueur.